

2^{ème} Rallye Coeur de France

REGION CENTRE VAL DE LOIRE

29 & 30
SEPT 2017



VHC



**Rallye
Cœur de
France**
Région
Centre
Val de Loire

VENDÔME



REGLEMENT

VHC

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC. Les autres articles complètent le règlement standard FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la Coupe de France 2017 des rallyes VHC.

Le 2ème Rallye des Véhicules Historiques de Compétition Cœur de France reprend l'intégralité du règlement particulier du 20ème Rallye Coeur de France, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.



REGLEMENT PARTICULIER



2^{ème}



RALLYE VHC COEUR DE FRANCE



28 - 29 et 30 Septembre 2017

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.

Les autres articles complètent le règlement standard FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la Coupe de France 2017 des rallyes VHC.

Le 2ème Rallye des Véhicules Historiques de Compétition Cœur de France reprend l'intégralité du règlement particulier du 20ème Rallye Cœur de France, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

LISTE DES ADRESSES

Organisateur / secrétariat

COEUR DE FRANCE ORGANISATION
Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville
41360 SAVIGNY SUR BRAYE
Tél. : 00 33 (0)2 47 27 75 86
E-mail : rallyecoeurdefrance@yahoo.fr

Direction de Course

Collège des Commissaires Sportifs

Presse

Affichage Officiel

Accueil des Officiels

Vérifications Administratives

Vérifications Techniques

Distribution Carnet Itinéraire

Minotaure
2 rue César de Vendôme
41100 VENDÔME
Tél.: 00 33 (0)2 47 27 75 86

Parking Plateaux

Rue de la Perchaie (Près du Centre LECLERC)
41100 VENDÔME

Parc Fermé

Place de la Liberté
Rue du Docteur FATON
41100 VENDÔME

Parc Assistance

Héliport des Grands Prés
41100 VENDÔME

Village VIP

Allée de Yorktown
41100 VENDÔME

Podium, Remise des Prix

Podium
Place St-Martin
41100 VENDÔME

Vérifications Finales

Concession CITROEN
71 Route de Paris
St-Ouen
41100 VENDÔME

PROGRAMME – HORAIRES

Dès obtention du permis d'organisation FFSA.		Parution du règlement, ouverture des engagements	
<u>Jeudi 28 septembre 2017</u>	<u>17h30</u>	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<u>Minotaure</u>
	<u>22h30</u>	Affichage des équipages admis à prendre le départ et de l'ordre et des heures des départs	<u>Minotaure</u>
<u>Vendredi 29 septembre 2017</u>	<u>8h30</u>	Départ 1 ^{ère} étape Départ des VHC devant le Championnat de France	<u>Place de la Liberté</u>
<u>Samedi 30 septembre 2017</u>	<u>9h00</u>	Départ 2 ^{ème} étape Départ du Championnat de France devant les VHC	<u>Place de la Liberté</u>
	<u>13h50</u>	Arrivée 3 ^{ème} section de la 2 ^{ème} étape 1 ^{er} VHC	<u>P. Liberté</u>
		Affichage 30mn après l'arrivée du dernier concurrent.	<u>Minotaure</u>
		Vérifications finales dès l'arrivée	<u>CITROEN ST-OUEN</u>

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ACO Perche Val de Loire organise du 28 au 30 septembre 2017 en qualité d'organisateur administratif et avec le concours de Cœur de France Organisation comme organisateur technique, un rallye à participation étrangère autorisée (NPEA) de compétition automobile de régularité et de vitesse dénommé :

2ème Rallye VHC Cœur de France

Le présent règlement a été approuvé par la LSAC :

N° 025/2017 en date du 10/07/2017

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA :

N° 690 en date du 12/07/2017

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs VHC :

Président :

M. VANHAESEBROUCK Philippe

Membres :

M. LEMMENS Georges

M. TOSELLO Rémi

Directeur de Course :

M. DAUBIGNE Jannick

Commissaire Technique Responsable VHC :

M. LEFORT Daniel

1.2P. ELIGIBILITE

Le **2ème Rallye VHC Cœur de France** compte pour :

La Coupe de France des Rallyes VHC 2017

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site Internet www.rallyecoeurdefrance.org pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement,
- De leur heure de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis.

Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

1.3.1. Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire le vendredi 22 septembre 2017 de 17h00 à 21h00, le samedi 23 septembre 2017 de 8h00 à 12h00, le mardi 26 septembre 2017 de 17h00 à 21h00, le mercredi 28 septembre 2017 de 8h00 à 12h00

au Minotaure, 2 rue César de Vendôme, 41100 VENDÔME

Tél.: 00 33 (0)2 47 27 75 86

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire.
- Licence valable pour l'année en cours.
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

Au moment du retrait des Road-Books aux vérifications administratives, le concurrent sera informé des obligations auxquelles il sera soumis (marquage, horaires de convocation, etc...) **et se verra remettre un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires (câbles, antennes, etc...).**

Pour 15€ à régler à la société VDS (système de géolocalisation) lors des Vérifications Administratives, le concurrent pourra être suivi par son assistance tout au long du rallye.

Un carnet de bord spécifique pour les vérifications techniques et rejoindre le parc fermé sera remis aux vérifications administratives.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet www.rallyecoeurdefrance.org

Les vérifications techniques se dérouleront au même endroit le jeudi 29 septembre 2017 de 16h00 à 22h00. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de passer aux vérifications techniques.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en parc fermé de départ.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Concession CITROEN

71 Route de Paris

St-Ouen

41100 VENDÔME

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

3. 1.5P. Toute personne qui désire participer au **2ème Rallye VHC Cœur de France** doit adresser par courrier la demande d'engagement ci-jointe, **dûment complétée**, avant le lundi 18 septembre 2017 à minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Jean-Marie GAILLARD

Cœur de France Organisation

Le Bois Thierry

41100 MAZANGE

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **20 équipages maximum**. (160 voitures sur l'ensemble des 2 rallyes).

3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés :

- **490 €** avec la publicité facultative des organisateurs. Une somme forfaitaire obligatoire fixée à **50€ sera à rajouter pour le système de géolocalisation**.

- 900 € sans la publicité facultative des organisateurs

Des conditions particulières sont offertes :

- **390 €** pour un équipage dont le pilote ou le copilote est licencié à la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire. Une somme forfaitaire obligatoire fixée à **50€ sera à rajouter pour le système de géolocalisation**.

(Tarif avec la publicité facultative, doublé sans celle ci)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement : Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire) au nom de

Coeur de France Organisation

Banque : Crédit Mutuel, 41 MONTOIRE

RIB : 10278 37420 00010671701 45 EUR

IBAN : FR76 1027 8374 2000 0106 7170 145

BIC : CMCIFR2A

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements.

Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus, lors des vérifications un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

- de la photocopie des licences des deux membres d'équipage et du concurrent.

- de la photocopie des permis de conduire des deux membres d'équipage.

- de l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

- 1 photo d'identité des deux membres d'équipage.

- du formulaire « Parc Assistance ».

- du formulaire « Fiche de Reconnaissance ».

- du formulaire « shakedown »

Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier ou mail : jean-marie.gaillard@wanadoo.fr). Les droits d'engagement seront remboursés avec une retenue de :

- 30% pour les demandes reçues à plus de 8 jours de la date des vérifications techniques.

- 50% pour les demandes reçues à moins de 8 jours de la date des vérifications techniques.

3.3P ORDRE DES DEPARTS

3.3.1. La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur **et proposée au Président de la Commission Championnat de France des Rallyes pour validation**.

Pour la 1^{ère} étape, le rallye « VHC » partira devant le rallye « moderne ».

Le départ de la 2^{ème} étape sera donné dans l'ordre du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES7) de la 1^{ère} étape dans les conditions définies à l'article 3.3.1. du règlement standard des rallyes. Le rallye « moderne » partira devant le rallye « VHC »

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2017 et de la Coupe de France des Rallyes VHC 2017.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

Le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits** en dehors du parc d'assistance indiqué au carnet d'itinéraire.

Le parc sera situé à l'héliport des Grands Prés à VENDÔME (Ouverture Mercredi soir 20h00)

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **2ème Rallye VHC Cœur de France** représente un parcours de 388,750 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur de 144,970 km.

Les épreuves spéciales sont :

1ère étape

- ES 1- 4	Sougé / Bonneveau	(9,800 km)
- ES 2 - 5	Bessé sur Braye	(23,400 km)
- ES 3 - 6	Cellé	(14,880 Km)
- ES 7	Super Savigny	(1,500 Km)

2ème étape

- ES 8	Sargé sur Braye	(25,300 km)
- ES 9	Savigny sur Braye	(22,310 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du code de la route.

3 passages maximum par ES

Le carnet d'itinéraire ainsi que le système « Tracking » seront mis à disposition des concurrents lors des vérifications administratives préliminaires à compter du vendredi 22 septembre 2017 suivant le programme ci-dessus.

6.2.6P. Les pilotes pourront choisir leur(s) jour(s) de reconnaissances (le panache week-end et semaine est interdit) :

1^{ère} session : samedi 23 et dimanche 24 septembre 2017

2^{ème} session : Mercredi 27 et jeudi 28 septembre 2017

	1^{ère} session		2^{ème} session	
	Samedi 23/09	Dimanche 24/09	Mercredi 27/09	Jeudi 28/09
ES 1-4 Sougé / Bonneveau	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 2-5 Bessé sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 3-6 Cellé	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 7 Super Savigny	18h-20h à pied uniquement	18h-20h à pied uniquement	18h-20h à pied uniquement	14h-16h à pied uniquement
ES 8-10 Sargé sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 9-11 Savigny sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
Shakedown	19h-20h	19h-20h	19h-20h	xxxxxxxxxxxxxxxxxx

Il sera remis à chaque équipage :

- un seul carnet d'itinéraire (possibilité d'obtenir des exemplaires supplémentaires au prix de 30€ chacun (+ frais d'envoi) sur réservation avant le 15 septembre 2017.
- une fiche de reconnaissance (en l'absence de contrôleur, le concurrent remplira lui-même, au crayon à bille, ses heures de passages). Cette fiche sera obligatoirement rendue **au plus tard** à l'entrée des vérifications techniques (fin à 22h).
- un autocollant avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre. **Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissance est obligatoire. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances.**

6.4P. CIRCULATION

6.4.1P. Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces dispositions se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1ère infraction : une pénalité en espèce de 160€
- 2ème infraction : une pénalité en temps de 5mn
- 3ème infraction : exclusion

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.16. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié **par écrit*** à un Chargé des Relations avec les Concurrents, à l'aide du document figurant dans le carnet d'itinéraire son intention de réintégrer le Rallye;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au Contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de **5 minutes**,
- pour l'étape non terminée, **d'une pénalité de 3 heures**.
- Ils ne pourront **prétendre à aucun prix ni attribution de points**, sauf les Points de Bonus de départ.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.17.4. SECURITE DES CONCURRENTS

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

7.5.20. Séance d'essai (shakedown) :

Organisée sous réserve d'un minimum de 20 inscrits

Frais de participation : 150 € par voiture.

Les organisateurs ont prévu une séance d'essai, sur route fermée sécurisée, le jeudi 28 septembre 2017 de 12h à 14h, réservée uniquement aux concurrents engagés sur le Championnat de France des Rallyes et le Clio R3T France Trophy et de 14h à 16h aux autres concurrents. Le parcours est le reflet parfait des spéciales du rallye. Le lieu sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement et le règlement.

Pour y participer, les concurrents devront en faire la demande à l'aide du bulletin d'engagement et avoir acquitté les frais de participation auprès de l'organisateur (Chèque supplémentaire de 150€ à l'engagement). Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance, et éventuellement, après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essais le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, licencié, nominativement désigné dans la feuille d'engagement au Shakedown. Il est important de satisfaire aux vérifications administratives et de récupérer pour apposition, les numéros d'identification. La présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative.

Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées dans le département du Loir-et-Cher et les départements limitrophes.

Reconnaisances autorisées (article 6.2.6P)

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Le classement sera établi conformément au règlement de la Coupe de France Rallyes VHC 2017

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

10.1p : PRIX EN ESPECES : Non Applicable

10.2p : COUPES

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée :

- Les 3 premiers équipages du classement Général,
- Le premier équipage féminin.
- Les vainqueurs de chaque Classe,

Les coupes ne sont pas cumulables.

10.3p : PRIX

L'équipage vainqueur se verra offrir 4 places pour un vol en Montgolfière.

(2 places pour le pilote, 2 places pour le copilote)



**2° Rallye VHC
Cœur de France**
Vendôme, Région Centre Val de Loire
28 – 30 septembre 2017



N°

Réservé à l'organisation

Date de réception :		N° d'ordre :
Choix reconnaissances	Groupe/Classe	Paielement

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT / ENTRY FORM

	CONCURRENT ENTRANT	PILOTE 1st DRIVER	COPILOTE CO-DRIVER
Nom du Team (s'il y a lieu) <i>Team name (if applicable)</i>			
Nom <i>Surname</i>			
Prénom <i>1st name</i>			
Préciser si priorité FIA/FFSA <i>Specify if priority FIA/ASN</i>			
Date de naissance <i>Date of birth</i>			
Lieu de naissance <i>Place of birth</i>			
Nationalité <i>Nationality</i>			
Adresse <i>Address</i>			
Tel. (GSM – portable - mobile)			
email			
Adresse pendant le rallye <i>Address during the rally</i>			
N° licence – Licence N°			
Code ASA + Nom Team			
Permis de conduire N° <i>Driving licence N°</i>			
Délivré le <i>Date of issue</i>			
Délivré à <i>Country of issue</i>			

Team Manager Coordinateur	Adresse e-mail <i>Mail address</i>
N° Tél fixe (pro) <i>Phone N° (business)</i>	N° tél portable <i>Cell phone N°</i>



2^e Rallye VHC
Cœur de France
Vendôme, Région Centre Val de Loire
28 – 30 septembre 2017



Déclaration de décharge de responsabilité / Declaration of indemnity :

J'accepte sans réserve les termes du règlement du **Rallye Cœur de France Vendôme, Région Centre Val de Loire** notamment les dispositions relatives aux assurances dont j'ai compris la description ainsi que la portée des garanties. J'ai bien noté qu'il m'appartient de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerais utile concernant ma personne et mes biens. Je dégage l'organisation du **Rallye Cœur de France Vendôme, Région Centre Val de Loire**, ses représentants et personnels de toute responsabilité pour tous dommages corporels, matériels ou autres pouvant survenir à ma personne et/ou à mes biens et qui ne seraient pas indemnisés par les assurances souscrites par l'organisateur à l'occasion du **Rallye Cœur de France Vendôme, Région Centre Val de Loire**

I accept without reserve the terms of the Rallye Cœur de France Vendôme, Région Centre Val de Loire and in particular its insurance provisions and scope of coverage. I understand that I should take out any additional insurance that I consider appropriate covering my own personal injuries and property damage. I hereby agree to indemnity and hold harmless the Rallye Cœur de France Vendôme, Région Centre Val de Loire organisation, its representatives and staff for any liability in respect of personal injury, property and damage suffered by me, and which would not be covered by insurance taken out by the Rallye Cœur de France Vendôme, Région Centre Val de Loire organisation.

Reconnaissance et accord / Acknowledgement and agreement :

Par ma signature, je déclare que toutes les informations contenues sur ce bulletin d'engagement sont correctes. En outre, je reconnais et approuve intégralement les termes et conditions de la décharge ci-dessus et j'accepte tous les termes et conditions liés à ma participation à cette épreuve.

By my signature, I declare that all the information contained on the entry form is correct and that I acknowledge and agree in full to the terms and the conditions of the above indemnity and that I accept all the terms and conditions relating to my participation in this event.

Documents à inclure dans l'envoi / Documents to be included in the letter sending

Photocopie à joindre / photocopies to be attached :

- Permis de conduire et licences pour le pilote et le copilote / driving licences and licences (for pilot and copilot)
- Page 1 de la fiche d'homologation / Page 1 of listing approval
- Carte grise (si applicable) / vehicle registration document (if applicable)
- Attestation de l'autorisation du propriétaire de conduire la voiture / Certificate of the authorization of the owner to drive the car
- 1 photo d'identité du pilote et du copilote / 1 passport photo of the driver and the co-driver
- formulaire « Parc Assistance »
- formulaire « Fiche de reconnaissances »
- formulaire « Shakedown »

Timbre ASN (1) <i>ASN Stamp (1)</i>	Signature du concurrent <i>Signature of entrant</i>	Signature du pilote <i>Signature of 1st driver</i>	Signature du copilote <i>Signature of co-driver</i>

(1) ou une lettre de l'ASN du concurrent autorisant et approuvant l'engagement / or letter from the entrant's ASN authorising and approving the entry

Date :/...../ 2017

À renvoyer à / To be sent to : Cœur de France Organisation JM Gaillard Le Bois Thierry 41100 MAZANGE	Avant / Before Lundi / Monday 18.09.2017 Minuit / Midnight
---	---



2° Rallye VHC
Cœur de France
 Vendôme, Région Centre Val de Loire
 28 – 30 septembre 2017



PALMARES

Priorité FIA – FFSA :

Titre de tout championnat remporté <i>Championship title won</i>		Année <i>Year</i>	
---	--	----------------------	--

	Année	Rallye	Voiture	Groupe	Position au Class. Gén.	Place dans la classe	Nombre de classés
International							
National							
Autre							



20° Rallye
Cœur de France
Vendôme, Région Centre Val de Loire
28 – 30 septembre 2017



FICHE VÉHICULE ASSISTANCE VH

Fiche à joindre au bulletin d'engagement

Afin d'organiser le mieux possible, pour la satisfaction de tous, le parc d'assistance et de définir votre emplacement, nous vous demandons de joindre à votre engagement cette fiche de renseignements dûment complétée.

VEHICULE D'ASSISTANCE UTILISÉ

Type de véhicule (fourgon, 19t, semi-remorque,...) : _____

Immatriculation : _____

Nom du responsable sur place : _____

N° de portable : _____

Assistance individuelle

Assistance groupée → Nom des équipages : _____

EMPLACEMENT

Longueur et largeur (tout compris – véhicule, bâche, structure...) _____ m x _____ m soit _____ m²

Merci, si possible, de joindre un plan (même schématique) coté, indiquant bien l'entrée et la sortie des voitures.

!!! Toute surface supplémentaire à celle prévue par le règlement sera facturée 8 € le m² !!!

Fait à _____ le _____

Signature

Réservé à l'organisateur	
N°	



FICHE DE RECONNAISSANCES

Fiche à joindre au bulletin d'engagement

Avant d'effectuer leurs reconnaissances, les équipages devront faire connaître à l'organisateur, à l'aide de la présente, la voiture dont ils se serviront pour ces reconnaissances. Des autocollants leur seront délivrés et devront être apposés, pendant toutes les reconnaissances, au milieu du pare-brise et sur chaque vitre latérale arrière.

Nom et prénom du Conducteur : _____

N° de portable : _____ N° de licence : _____

Nom et prénom du co-pilote : _____

N° de portable : _____ N° de licence : _____

VEHICULE UTILISE

Marque et modèle : _____

Couleur : _____

Immatriculation : _____

IMPORTANT : S'il s'agit d'un véhicule de location, indiquer les coordonnées du loueur.

Reconnaisances : Session 1 : samedi 23 et dimanche 24 septembre – voir horaires sur règlement

Ou Session 2 : mercredi 27 et jeudi 28 septembre – voir horaires sur règlement

Nous soussignés certifions avoir pris connaissance des conditions de limitation des reconnaissances, et nous engageons à les respecter scrupuleusement.

Fait à _____ le _____

Signatures

Concurrent

Pilote

Co-pilote

Réservé à l'organisateur

N°



20° Rallye
Cœur de France
Vendôme, Région Centre Val de Loire
28 – 30 septembre 2017



PARTICIPATION SHAKEDOWN SEANCE D'ESSAIS

Fiche à joindre au bulletin d'engagement

Joindre un chèque de 150 € en retournant cette demande (suivant article 7.5.20 du règlement).

Merci de prendre connaissance de l'article 7.5.20 du règlement particulier relatif à la séance d'essais

Une séance d'essais sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le jeudi 28 septembre 2017 de 11h00 à 16h00 (11h à 13h réservé aux concurrents inscrits au Championnat de France ainsi qu'aux concurrents de la coupe Clio R3 – 13h à 16h pour tous les concurrents inscrits) .

Une inscription préalable, au plus tard lors de la récupération du road book, est obligatoire.

Les frais de participation sont fixés à 150 € par voiture.

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture.

Éventuellement, après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essais le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, licencié, nominativement désigné.

Nom et prénom du Concurrent : _____
N° de portable : _____ N° de licence : _____
Nom et prénom du pilote : _____
N° de portable : _____ N° de licence : _____
S'il y a lieu, Nom et prénom du technicien ou ingénieur : _____
N° de licence : _____

Fait à _____ le _____

	Signatures	
Concurrent	Pilote	Technicien

Réservé à l'organisateur	
N°	

FICHE SPEAKER



N°

NOM :

PRENOM :

Voiture :

Groupe :

Classe :

ASA :

Ecurie :

PALMARES :

PARTENAIRES :

20^e rallye Cœur de France

29 & 30 septembre 2017